

# Principes généraux du droit administratif

Georges VLACHOS



ellipses

U  
N  
I  
V  
E  
R  
S  
I  
T  
É  
S

DR 793

PRINCIPALES ABBREVIATIONS

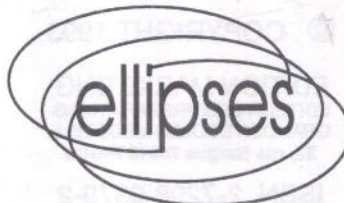
LES PRINCIPES GÉNÉRAUX  
DU  
**DROIT ADMINISTRATIF**

**Georges VLACHOS**

Maître de conférences de droit public  
à l'Université de Perpignan



24604 2/2



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1ère PARTIE : ADMINISTRATION ET DROIT ADMINISTRATIF</b>	<b>13</b>
<hr/>	
CHAP. I : L'ADMINISTRATION	14
<b>Section I : Définition de l'administration</b>	16
I / Notion fonctionnelle de l'administration : la fonction administrative	16
II / L'Administration : notion organique de l'administration	19
III / Les relations de la notion organique et de la notion fonctionnelle	19
<b>Section II : Fondements constitutionnels et économiques de l'administration</b>	22
I / Mutations constitutionnelles	22
II / Mutations économiques : le développement du pouvoir administratif	29
CHAP. II : LE DROIT ADMINISTRATIF	35
<b>Section I : Les raisons de la formation du droit administratif en France</b>	35
<b>Section II : Les mutations du droit administratif</b>	42
I / Les services publics industriels et commerciaux	42
II / Personnes privées chargées d'une mission de service public	46
<b>Section III : Droit administratif et droit de l'administration</b>	49
I / Le bloc exorbitant du droit commun	49
II / Le bloc mixte	51
<b>2ème PARTIE : LE RÉGIME JURIDIQUE DE L'ACTION ADMINISTRATIVE</b>	<b>57</b>
<hr/>	
CHAP. I : LE PRINCIPE DE LÉGALITÉ	59
<b>Section I : La notion de légalité</b>	59
I / Les conséquences négatives du principe de légalité	60
II / Conséquences positives	63
<b>Section II : Les sources de la légalité</b>	65
I / La Constitution et son Préambule	65
II / Les traités	71
III / La loi	76
IV / Les principes généraux du droit	77
V / La jurisprudence	85
<b>Section III : Les assouplissements du principe de légalité</b>	87
I / Le pouvoir discrétionnaire	87
II / La théorie des circonstances exceptionnelles	94
III / Les actes de gouvernement	100
<b>Section IV : L'efficacité du principe de légalité</b>	110
I / La dégradation du système juridique	110
II / L'inefficacité du contrôle juridictionnel	111
CHAP. II : LES ACTES DE L'ADMINISTRATION	116
<b>Section I : La décision exécutoire</b>	117
I / La notion de décision exécutoire	117
II / Actes unilatéraux n'ayant pas un caractère exécutoire	120
III / Classification des décisions exécutoires	127
IV / Règles d'élaboration des décisions exécutoires	133
V / L'application de la décision exécutoire	151
VI / L'exécution des décisions exécutoires	162

VII /	La liberté d'accès aux fichiers et documents administratifs	164
VIII /	Le pouvoir réglementaire	167
<b>Section II : Les actes et opérations de Police</b>		175
I /	La notion de police et son évolution historique	175
II /	Police et service public	176
III /	Police administrative et police judiciaire	177
IV /	Conditions de légalité des actes de police	178
V /	Police générale et polices spéciales	181
<b>Section III : Les contrats administratifs</b>		183
I /	Contrats de l'administration et contrats administratifs	184
II /	Contrats administratifs et contrats de droit privé par détermination de la loi	185
III /	Les critères jurisprudentiels des contrats administratifs	186
IV /	Marchés publics et contrats administratifs	191
V /	Le régime de la conclusion des contrats	192
VI /	Le régime d'exécution des contrats administratifs	195
<b>3ème PARTIE : LA RESPONSABILITÉ DES CONSÉQUENCES DOMMAGEABLES DE L'ACTION</b>		207
<b>CHAP. I : LES FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA RESPONSABILITÉ</b>		209
<b>Section I : La responsabilité pour faute</b>		209
I /	La faute de service	210
II /	La faute personnelle	213
III /	Cumul des fautes et des responsabilités	214
IV /	Faute simple et faute lourde	217
<b>Section II : Responsabilité pour risque</b>		221
I /	Responsabilité fondée sur l'égalité devant les charges publiques	222
II /	Responsabilité fondée sur le risque créé par des situations dangereuses	225
III /	Domages de travaux publics	227
IV /	La responsabilité de l'État du fait des attroupements et rassemblements	233
<b>CHAP. II : LES MODALITÉS DE LA RÉPARATION</b>		235
<b>Section I : Détermination de la collectivité responsable</b>		235
<b>Section II : La notion de préjudice</b>		236
I /	Le préjudice indemnisable	236
II /	L'évaluation du préjudice	244
<b>4ème PARTIE : L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE</b>		245
<b>CHAP. I : PRINCIPES D'ORGANISATION</b>		247
<b>Section I : La personnalité morale</b>		247
I /	Personnes morales de droit privé	248
II /	Personnes morales de droit public	248
<b>Section II : Centralisation - Décentralisation</b>		248
I /	La centralisation	248
II /	La déconcentration	249
III /	La décentralisation	251
IV /	Le contrôle administratif (tutelle) sur les collectivités décentralisées	254
<b>CHAP. II : L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'ÉTAT</b>		255
<b>Section I : L'administration centrale</b>		255
I /	Le Président de la République	255
II /	Le Premier Ministre	256
III /	Les ministres	257
IV /	Autorités administratives indépendantes	258
V /	Le Conseil d'État en tant que conseil du gouvernement	259
VI /	Le Médiateur de la République	260
<b>Section II : Les autorités locales de l'administration de l'État</b>		261
I /	Le préfet du département	261
II /	Le préfet de région (D. 10-05-82)	262

CHAP. III : LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	264
<b>Section I : Organisation des collectivités territoriales</b>	265
I / La commune	265
II / Le département	267
III / La région	269
IV / Les collectivités territoriales à statut particulier	270
<b>Section II : Nouvelles fonctions des collectivités territoriales</b>	272
I / Les transferts de compétence	272
II / Les transferts de ressources et de services	281
III / Les interventions économiques	289
<b>Section III : Contrôle de la légalité des actes des autorités locales</b>	293
I / Conditions dans lesquelles les actes des autorités locales sont exécutoires	293
II / Rôle du préfet en matière de contrôle de légalité des actes des autorités locales	295
III / La saisine du juge administratif et les possibilités d'appel	297
IV / La tutelle financière	298
<b>Section IV : Les formes de coopération locale</b>	299
I / Conférences et conventions de coopération	299
II / Les établissements publics intercommunaux	300
III / Les établissements publics interdépartementaux	309
IV / Établissements publics interrégionaux	309
V / Établissements de coopération entre collectivités de niveau différent	310
<b>Section V : La loi d'orientation relative à l'administration territoriale de la Rép.</b>	311
I / Organisation territoriale de l'État	311
II / Renforcement de la démocratie locale	311
III / Coopération internationale des collectivités locales	315
IV / Coopération intercommunale	316
CHAP. IV : ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ENTREPRISES PUBLIQUES	324
<b>Section I : Les établissements publics</b>	324
I / Notion classique de l'établissement public	324
II / Régime de l'établissement public classique	326
III / Développement des établissements publics	327
IV / Établissements publics industriels et commerciaux (E.P.I.C.)	328
V / Le régime commun à tous les établissements publics	331
<b>Section II : Les entreprises publiques</b>	332
I / Critères de l'entreprise publique	332
II / Organisation	335
III / Contrôle de l'État	336
<b>5ème PARTIE : LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES ET LES RECOURS</b>	339
<hr/>	
CHAP. I : LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE JURIDICTIONS JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES	340
<b>Section I : Exclusion du domaine du contentieux administratif des litiges relatifs aux actes et opérations non administratifs</b>	341
I / Incompétence du juge pour connaître des litiges ne trouvant pas leur solution dans le droit français	341
II / Incompétence du juge pour connaître des litiges ne concernant pas l'administration : les actes législatifs	342
III / Incompétence du juge pour connaître des litiges ne concernant pas l'administration : les actes parlementaires	345
IV / Incompétence du juge pour connaître des litiges ne concernant pas l'administration : les actes de gouvernement	346
V / Litiges concernant les actes judiciaires	346
<b>Section II : La clause générale de la compétence administrative</b>	350
I / Mise en cause d'une personne morale de droit public	351
II / Un litige rattaché à l'exécution d'un service public	351
III / Un service public fonctionnant dans des conditions différentes de celles du droit privé	352
IV / Condition d'intentionnalité	352

<b>Section III : Exceptions à la clause générale</b>	352
I/ Atteintes administratives graves à la propriété privée et aux droits fondamentaux de l'individu	352
II/ Compétence judiciaire par détermination de la loi	359
III/ Clauses spéciales de compétence	360
<b>Section IV : Sanctions de la règle de répartition des compétences</b>	362
I/ Principes généraux	362
II/ Historique	362
III/ Organisation et fonctionnement du Tribunal des Conflits	363
IV/ Cas de saisine	363
<b>CHAP. II : LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES</b>	370
<b>Section I : Les formations du Conseil d'État statuant au contentieux</b>	370
I/ La section du contentieux	370
II/ Formations d'instruction	371
III/ Formations de jugement	371
<b>Section II : Les cours administratives d'appel</b>	372
<b>Section III : Les tribunaux administratifs</b>	373
I/ Les tribunaux administratifs	373
II/ Les juridictions spéciales	374
<b>Section IV : La répartition des compétences entre juridictions administratives</b>	375
I/ La compétence des tribunaux administratifs	375
II/ La compétence du Conseil d'État	378
<b>Section V : La compétence des cours administratives d'appel</b>	382
<b>Section VI : Le règlement préventif de répartition des compétences entre juridictions administratives</b>	383
<b>Section VII : Les demandes connexes</b>	383
<b>CHAP. III : LES RECOURS CONTENTIEUX</b>	385
<b>Section I : Distinction des recours administratifs et contentieux</b>	385
I/ Les recours administratifs	385
II/ Les recours contentieux	387
<b>Section II : Régime de recevabilité des recours</b>	387
I/ Règles de formes	388
II/ Conditions relatives en requérant	388
III/ Conditions de recevabilité relatives au recours	395
<b>Section III : Le sursis à exécution des décisions administratives</b>	404
I/ Règles de compétence	405
II/ Conditions procédurales d'octroi du sursis	405
III/ Conditions d'octroi	405
<b>Section IV : Les illégalités qui affectent la validité des actes déferés au juge</b>	411
I/ Classification des moyens de légalité	411
II/ Moyens de légalité externe	412
III/ Moyens de légalité interne	412
<b>Section V : Conséquences des jugements d'annulation</b>	412
I/ Première hypothèse : le remplacement de l'acte annulé	413
II/ Deuxième hypothèse : reconstitutions rétroactives de carrière	414
III/ Troisième hypothèse : annulation par voie de conséquence ou de connexité	415
<b>Section VI : Le refus d'exécution des jugements</b>	415
<b>Section VII : Les validations législatives</b>	417
<b>CHAP. IV : RECOURS CONTRE LES DÉCISIONS DES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES</b>	419
<b>Section I : Le recours en appel</b>	419
I/ Les conditions de recevabilité de l'appel	419
II/ L'appel incident	420
III/ L'appel provoqué	421
IV/ Effet dévolutif de l'appel et l'évocation	422
V/ Les pouvoirs du juge d'appel	424
<b>Section II : Le recours en cassation</b>	426
I/ Décisions susceptibles de cassation	426
II/ Les ouvertures ou moyens du recours en cassation	427
III/ Les effets de la décision de cassation	429

**N**ovateur dans le ton et les idées, le manuel de Georges Vlachos, maître de conférences en droit public à l'Université de Perpignan, permet au lecteur d'acquérir immédiatement une vision globale des *Principes généraux du droit administratif*.

Autre originalité de cette étude, l'auteur démontre en profondeur les fondements économiques, sociaux et politiques du droit administratif.

Enfin, Georges Vlachos souligne en permanence les bases constitutionnelles du droit administratif dans une analyse étayée par d'abondantes références aux décisions du Conseil Constitutionnel.

Georges Vlachos est maître de conférences 1re classe de droit public à l'Université de Perpignan.

Il a enseigné à l'Université de Strasbourg, à l'Université des Antilles-Guyane et à celle de Beyrouth.

Ancien professeur en Algérie à l'E.N.A. et à l'Université d'Alger, il a rédigé le premier traité de droit administratif de ce pays, sous le titre *Institutions administratives et économiques de l'Algérie* (2 volumes, S.N.E.D., Alger, 1973).

Il a également écrit *Le droit de la planification et de la politique économique* (Presses Universitaires de Perpignan, 1990).



9 782729 893798

ISBN 2-7298-9379-2